



**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05**

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue au 6, impasse des Étoiles à Cantley, par visioconférence, le 24 juillet 2020 à 11 h 30, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 1) Permettre l'implantation d'une piscine semi-creusée à 3,5 mètres de la ligne latérale gauche intégrée dans une terrasse à 2,5 mètres de la ligne latérale gauche, et à permettre un écran végétal d'une largeur de 2,5 mètres sur une profondeur de 6,8 mètres ainsi qu'une superficie de déboisement de 2355 m<sup>2</sup>, le tout, en dérogation aux articles 8.2.2, 8.4.2, 12.2.1 et 12.2.2 du Règlement de zonage n° 269-05 qui stipulent respectivement :
  - que les marges minimales de recul s'appliquant aux accessoires sont de 6 mètres dans les cours avant, latérales et arrière;
  - que la marge de recul latérale et arrière d'une piscine est de 7 mètres;
  - qu'un terrain destiné à des fins d'habitation ne peut être déboisé sur plus de 1 500 mètres carrés pour chaque tranche de 5 000 mètres carrés de superficie de terrain;
  - que l'écran végétal doit être préservé et maintenu sur la section bordant l'intérieur des lignes avant, latérales et arrière du lot, et ce, sur une largeur minimale de 6 mètres.

Identification du site concerné : Lot 5 805 657 du Cadastre du Québec  
151, rue de l'Opale

- 2) Tenir pour conforme un bâtiment complémentaire de 53,73 mètres carré située à 3,12 m de la ligne latérale du lot, en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que tout bâtiment complémentaire doit respecter une marge minimale de recul latérale de 6 mètres et lorsqu'il s'agit d'un garage, la marge minimale de recul latérale est de 8 mètres.

Identification du site concerné : Lot 4 485 217 du Cadastre du Québec  
24, rue Perreault

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure en écrivant à [sparent@cantley.ca](mailto:sparent@cantley.ca) avant le jour de la séance extraordinaire du conseil du 24 juillet 2020 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consulter le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 10<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane Parent".

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier